



## Aide aux premières parties [1]

Cette aide vise à inciter les entreprises à présenter des artistes peu ou pas connus du public, en première partie d'artistes de plus grande notoriété, dans un lieu fixe ou en tournée.

**AVANT DE FAIRE VOTRE PREMIERE DEMANDE N'HESITEZ PAS A CONTACTER NOS SERVICES**

### LES CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE RECEVABILITÉ

- Le demandeur doit bénéficier d'un compte entrepreneur, c'est-à-dire avoir déjà payé de a taxe au CNV
- L'aide doit être demandée par l'employeur de l'artiste présenté en première partie.
- Le planning prévisionnel peut comporter jusqu'à 1/3 des dates du projet se déroulant avant la commission.
- Le spectacle doit être assujéti à la taxe sur les spectacles de variétés.

?

### LES CRITERES D'APPRECIATION DE LA COMMISSION

#### PILIER ECONOMIQUE

- Lisibilité budgétaire du projet et un montage budgétaire cohérent avec le dossier présenté
- Une proportion minimale d'apport en fonds propres du producteur de spectacle ou des coproducteurs
- La production doit représenter un potentiel minimum théorique de 3 000 spectateurs (« jauge de la salle » multipliée par « nombre de dates »)
- La cohérence du % des frais de structure de l'entreprise demandeuse au regard du projet présenté
- Le projet doit être une production française au sens où le demandeur doit être le producteur générateur du projet

#### PILIER SOCIAL/SOCIÉTAL

- La rigueur et le sérieux de la demande et la sincérité des informations et documents présentés
- Respect des dispositions des conventions collectives nationales étendues dans le champ du spectacle vivant, applicables en matière d'emploi des personnels artistiques et techniques
- Application de normes salariales en rapport avec l'économie de la production
- Un an d'activité
- Les dispositions prises en termes de place des femmes dans le projet ou dans la structure demandeuse
- Le projet ou la structure devra respecter un cadre de bonne pratique professionnelle

#### PILIER ENVIRONNEMENTAL

- La commission sera vigilante aux dispositions prises par le demandeur en termes de gestion de l'impact environnemental de son projet



Le fichier de demande doit être déposé, au plus tard, 1 semaine avant la date de réunion de la commission qui statue sur la demande.

Le fichier de demande indiquant les critères d'appréciation de la commission et le calendrier sont téléchargeables ci-contre.

[Consulter les modalités de dépôt et de versement d'une aide. \[2\]](#)

En 2018 :

39 dossiers soutenus pour 41 demandes (soit 95%) et 171 KE octroyés, et un montant moyen accordé de 4 400€ par projet soutenu. Les aides accordées par la commission correspondent généralement au montant de la masse salariale artistique et technique.

**push:** [1ères parties](#) [3]

[Demander une aide](#) [4]

[Commission 45](#) [5]

- [Accueil](#)
- Le CNV
  - [Actualités](#)
  - Partenariats et Contrats de filière
    - [Bretagne](#)
    - [Centre-Val de Loire](#)
    - [Grand Est](#)
    - [Hauts-de-France](#)
    - [Normandie](#)
    - [Nouvelle-Aquitaine](#)
    - [Occitanie / Pyrénées-Méditerranée](#)
    - [Pays de la Loire](#)
    - [Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
    - [Ville de Paris](#)
  - Qui sommes nous ?
    - [Notre histoire](#)
    - [Missions - Cadre légal](#)
    - [Le suivi du programme Zénith](#)
    - [L'équipe](#)
  - Notre fonctionnement
    - [Notre organisation](#)
    - [Liste des instances](#)
    - [Liste des affiliés](#)
  - Informations pratiques
  - [Venir au CNV](#)
    - [Calendrier des instances](#)
  - [Téléchargez le logo du CNV](#)
  - Recrutements & Appels d'offres
    - [Cahier des Charges : Mission d'accompagnement organisation du service de perception de la taxe](#)
- La taxe
  - [La taxe fiscale](#)
  - [Le champ de perception](#)
  - [Modalités de déclaration](#)
  - [Recouvrement](#)
  - [Déclarer](#)

- [Compte entrepreneur et Droit de tirage](#)
- Les aides
  - [Présentation générale](#)
  - [Commissions et programmes](#)
    - [Économie des entreprises \(1\)](#)
      - [Soutien aux entreprises](#)
      - [Soutien au développement des entreprises](#)
    - [Festivals \(2\)](#)
      - [Festivals < 1,5 m€](#)
      - [Festivals >1,5m€](#)
    - [Structuration et développement professionnel \(3\)](#)
      - [Aides aux actions d'intérêt général](#)
    - [Production \(4/5\)](#)
      - [Aide aux premières parties](#)
      - [Aide à la diffusion à l'international](#)
      - [Aide à la production](#)
    - [Aménagement et équipement des salles de spectacles \(6\)](#)
      - [Aménagement et équipement de lieux en fonctionnement](#)
      - [Équipement de nouveaux lieux](#)
    - [Activité des salles de spectacles \(7\)](#)
      - [Aide à la diffusion](#)
      - [Aide à la pré-production scénique](#)
      - [Soutien aux promoteurs diffuseurs](#)
    - [Résidences \(8\)](#)
      - [Résidences musiques actuelles](#)
    - [Export \(9\)](#)
    - [Programme transversal d'avances de trésorerie](#)
  - [Fonds d'intervention pour la sécurité des sites et des manifestations culturels](#)
- L'affiliation
  - [Pourquoi s'affilier ?](#)
  - [Comment s'affilier ?](#)
  - [Affiliation annuelle](#)
  - [Changement de situation juridique](#)
- Les ressources
  - [L'activité ressource du CNV](#)
    - [Statistiques sur la diffusion des spectacles](#)
    - [Économie des structures et des projets](#)
    - [Publications, rencontres, tables rondes](#)
  - [Observatoire de l'économie de la filière musicale](#)
    - [La diversité musicale dans le paysage radiophonique](#)
    - [La diversité musicale dans le paysage audiovisuel](#)
    - [Baromètre des investissements publicitaires](#)
    - [Offre de musique numérique](#)
    - [Les marchés de la musique enregistrée](#)
    - [Autres études](#)
  - [Archives](#)
  - [Liens utiles](#)
    - [Emploi/formation et organismes sociaux](#)
    - [Centres de ressources et observatoires nationaux](#)
    - [Edition musicale et industrie phonographique](#)
    - [Exportation et actions internationales](#)
    - [Organismes de soutien](#)
    - [Partenaires sociaux du spectacle : syndicats et fédérations](#)
    - [Réseaux et fédérations nationales](#)
    - [Sociétés de gestion collective des droits](#)
    - [Autres](#)
- Les services commerciaux
  - [Promotion des spectacles](#)
  - [Assistance à maîtrise d'ouvrage](#)



- [Contact](#)
- [FAQ](#)
- [Plan du site](#)
- [Informations légales](#)
  - [Calendrier](#)

**URL source:** <http://www.cnv.fr/aide-aux-premier-parties>

**Liens:**

- [1] <http://www.cnv.fr/aide-aux-premier-parties>
- [2] <https://www.cnv.fr/percevoir-pour-redistribuer>
- [3] <http://www.cnv.fr/1eres-parties>
- [4] <http://www.cnv.fr/demander-une-aide>
- [5] <http://www.cnv.fr/commission-45>